













Dans son bloc-notes du 5 juin, M. Maurice LEVY considère le tract des organisations syndicales comme un « ultimatum ». La communication intersyndicale n'est pourtant que l'expression collective d'un profond ras-le-bol des salariés, qui conscients de la situation de l'entreprise n'ont toujours pas digéré la perte de nombreux acquis sociaux depuis l'arrivée de la nouvelle Direction.

En réponse au désarroi des salariés, la Direction arrive avec son dogmatisme sur le télétravail :

- → Uniquement 1 seul jour de télétravail
- Possibilité d'un **2º jour, conditionné à un retour à la croissance**SOLOCAL GROUP (hors REGICOM) sur 1 trimestre (versus trimestre N-1)

L'argument de la Direction : " il faut un électrochoc chez les salariés pour retrouver la croissance..."

Suite à cette annonce qui acte une rupture de la part de la Direction, les Organisations Syndicales ont décidé à l'unanimité de refuser cette proposition et de ne pas poursuivre la réunion de ce jeudi 5 juin 2025.

## Les salariés ont déjà consenti à de lourds sacrifices :



- Gel des salaires depuis 10 ans
- Réorganisations et surcharge de travail
- Suppression des congés d'ancienneté
- Suppression de la prime vacances ...

Et aujourd'hui? 1 seul jour de télétravail, alors que 2 jours dans notre filiale REGICOM et la norme dans le secteur de la publicité...

Refuser ce 2<sup>e</sup> jour de télétravail, c'est envoyer un message clair aux salariés : "Vous avez déjà donné, mais ce ne sera jamais assez." La Direction prétend vouloir « créer de l'émulation » ? En réalité, elle provoque un profond sentiment d'injustice et de démotivation.

## Ce refus est vécu comme une punition de plus !!!

Ce que nous demandons, c'est juste, raisonnable, et attendu par tous :



- 2 jours de télétravail
- Un accès au télétravail équitable pour les temps partiels, alternants, et personnes en situation de handicap
- Des mesures qui motivent, pas qui pénalisent

La Direction veut nous faire croire qu'elle agit pour sauver l'entreprise. Mais **sauver une entreprise**, **ce n'est pas épuiser ceux qui s'investissent au quotidien**.



## Grève le 12 juin, faisons-nous entendre!

Tous mobilisés pour 2 jours de télétravail

## Procédure pour se déclarer en grève :

A partir de mardi 10 juin, envoyez un mail pour la journée de grève du Jeudi du 12 juin, auprès de votre N+1, avec copie votre référent RRH, et copie à solocalintersyndicale@gmail.com